qualité de l'eau et prévoira la prise d'initiatives fermes par le gouvernement fédéral, lorsque les circonstances l'exigeront. Les hauts fonctionnaires de divers ministères, dont le mien, ont passé plusieurs mois à préparer le projet de loi. On y a mis plus de temps qu'il n'avait été prévu. D'autre part, tout le monde reconnaîtra sûrement qu'un bill important sur une question complexe d'une portée nationale aussi considérable et durable mérite d'être rédigé avec le plus grand soin. Il est évident maintenant que cette préparation exigera plusieurs semaines de plus. Je compte donc faire une déclaration de principe en juillet en présentant l'avant-projet de loi lui-même; ils serviront de base aux consultations fédéralesprovinciales et permettront aux députés et au public d'étudier notre proposition dans toute sa portée.

Enfin, je dirai à la Chambre que la motion qui blâme mon ministère de n'avoir pas agi dans le domaine de la pollution des eaux n'est pas du tout fondée. Nous avons un vaste programme de contrôle de la pollution, soigneusement mis au point, adapté aux complexités du problème et aux réalités des relations fédérales-provinciales. Il aurait été facile de faire montre d'une grande activité, en puisant dans le Trésor public, mais nous ne cherchons pas de solutions à court terme, non plus que nous voulons induire le public en erreur par des propositions mal étayées. Nous voulons trouver des solutions permanentes, efficaces, aux problèmes de la destruction des déchets et de la qualité de notre milieu-problème aussi vieux que la société elle-même et que l'homme industriel n'a pas encore résolu. Nous comptons poursuivre notre programme non seulement avec un sentiment d'urgence mais aussi pleinement conscients du fait que cette question importante exige beaucoup de réflexion.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Il est de mon devoir, en conformité de l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose)-La sécurité de la vieillesse—la réduction du supplément de la sécurité de la vieillesse par suite de la pension du conjoint; l'honorable député de Comox-Alberni (M. Barnett)-Le Conseil du Trésor—Courtenay (C.-B.)—Le service de distribution; l'honorable député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles)-Défaut de déclaration de la part de navires de plaisance des États-Unis, auprès du préposé de la douane, Port Dover (Ont.).

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU EN VERTU DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA NÉGLIGENCE À PRENDRE DES MESURES POUR COMBATTRE LA POL-LUTION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Aiken.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, inutile de dire que tout comme les autres députés ici nous avons été ravis d'entendre le ministre parler des quelques modestes initiatives entreprises par le ministère et le gouvernement, de l'entendre dire qu'ils font des recherches ici et là et quelques études ailleurs. Ces initiatiatives sont certes essentielles et préalables à toute action future. Mais après avoir entendu le ministre, je dois dire que le gouvernement fait encore preuve ici de son talent à déformer, éluder, esquiver et contourner les faits et à faire fi de la réalité, pour pouvoir dissimuler son incapacité à remédier à ce problème comme à tous les autres grands problèmes qui nous sollicitent. Ce qui est arrivé, bien entendu, c'est que le gouvernement, fidèle à sa tradition, a adopté avec maestria une position d'inaction dont il se targue auprès du public.

J'attends avec impatience de prendre part au débat sur la motion, présentée par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken), et cela, pour diverses raisons. Je reconnais d'emblée que la pollution du milieu ambiant soulève de graves problèmes, mais je m'en tiendrai à ceux qui concernent la pollution des eaux. En outre, je suis très inquiet de l'indécision, de la confusion et de la contradiction manifestes en ce moment au sein du gouvernement; et si j'emploie ces termes c'est parce que le Règlement m'interdit d'en utiliser de plus énergiques. Je suis inquiet de voir que le gouvernement se préoccupe du développement économique de nos ressources hydrauliques sans se soucier de leurs autres aspects. Il est inquiétant de lire une déclaration comme celle-ci:

Il n'est certes pas nécessaire de tirer le signal d'alarme. Les problèmes comme celui du curage du lac Érié pourront être résolus peu à peu grâce aux techniques actuelles.

Voilà ce qu'a dit le ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis). Je m'inquiète lorsque j'entends l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre actuel de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) déclarer:

Les constitutionnalistes reconnaissent que la pollution est essentiellement du ressort provincial. Si les «ressources» sont provinciales, le mauvais usage qu'on en fait dépend également des provinces.